

Le Crotoy et la baie de Somme : l'eau de mer au cœur d'une vaste enquête

Tout ce qu'il faut comprendre par "Interdiction de baignade" au Crotoy et en baie de Somme... Et du coup, comment se baigner quand même!

JOURNAL D'ABBEVILLE - Publié le 25 Avril 2018 à 19:04



« L'interdiction de baignade » saisie par l'ARS, comme en 2014, un nouveau coup dur pour l'image du Crotoy et de la baie de Somme (©Johann Rauch / journal d'Abbeville)

Comme en 2014, **Le Crotoy** est sujet à une « **interdiction de baignade** ». Un problème les services de l'**État** semblent vouloir prendre vraiment à bras-le-corps pour éradiquer la ou les sources de bactéries incriminées. Le point sur la question... et aussi comment se baigner malgré tout.

Lors de sa venue au Crotoy justement à l'occasion de la pose de la première pierre symbolique sur le chantier de la nouvelle station d'épuration de la ville, le **sous-préfet, Benoît Lemaire**, s'est joint à **Jeanine Bourgau, Maire Crotelloise**, pour (ré)expliquer le pourquoi du comment de la décision des services de l'Etat, par le biais de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)**.

Non pas que l'eau soit de moins bonne qualité qu'avant, mais nous avons affaire à de nouvelles directives plus exigeantes

*« Je sais que nous avons fait grincer des dents, mais je tiens à dire que seule la baignade est interdite à cause de **risques bactériologiques**, les activités nautiques et commerciales ayant rapport avec la mer sont maintenues, la plage quant à elle n'est pas interdite »* déclare d'emblée Benoît Lemaire.

Et de préciser son propos : *« La réglementation a évolué, l'eau qui était de qualité moyenne autrefois est aujourd'hui en catégorie « mauvaise », et les classements sont basés sur les analyses des cinq années précédentes ».*

Et en **baie de Somme**, sur la plage du Crotoy, la qualité de l'eau est insuffisante depuis 2013
« *ce qui a donc entraîné cette interdiction.* »

Et Le sous-préfet visiblement déterminé à mettre un terme aux pollutions bactériennes récurrentes en baie de Somme d'argumenter : « *Non pas que l'eau soit de moins bonne qualité qu'avant, mais nous avons affaire à de nouvelles directives plus exigeantes, et nous nous devons de mettre en place un plan d'action afin d'identifier la cause de cette pollution dans la baie au niveau communal, mais aussi dans les communes voisines* ».

Le Crotoy n'est pas négligent

« *Depuis vingt ans, la qualité de l'eau s'est considérablement améliorée, Le Crotoy n'est pas négligent mais vous êtes en présence d'une baie et cela pose problème, le flux ramène dans la baie ce qui était parti au large, c'est en quelque sorte un tourbillon qui rend difficile les analyses, mais aussi la lutte contre la pollution* » note encore le sous-préfet.

Ce sont principalement les prélèvements réalisés en septembre qui mettent à mal la moyenne des analyses réalisées chaque année de début juin à fin septembre, afin de contrôler les eaux de baignade de tout le pays, et ainsi de déterminer l'autorisation ou l'interdiction de baignade pour l'année suivante.

Les municipalités Crotelloises successives se débattent seules depuis plus d'une quinzaine d'années sur le sujet.

Le sous-préfet abbevillois a cette fois apporté son soutien actif à la commune Crotelloise pour enfin faire la lumière sur ce problème environnemental majeur, d'autant qu'accessoirement il concerne un site en [passe d'obtenir le renouvellement de son label « Grand site de France »](#)...

Il en va donc aussi de la crédibilité d'un engagement du **Ministère de la transition écologique et solidaire**, et de la prochaine signature de son **Ministre d'Etat, Nicolas Hulot**, pour les six prochaines années.

Pas de verbalisation, mais « à vos risques et périls »

En aucun cas la municipalité ne prévoit pas de verbaliser les baigneurs qui s'aventureraient dans les flots malgré l'interdiction de baignade. En revanche, tout comme en 2014, ces derniers s'y baignent « à leurs risques et périls », la mairie n'étant plus responsable de la qualité des eaux de baignade dès lors qu'elle a saisi son arrêté d'interdiction de baignade. En revanche, les chiens même tenus en laisse sont proscrits sur la plage afin de limiter la présence d'excréments charriés par les flots.

Il n'y aura pas de sauveteurs saisonniers de la Société National de Sauvetage en Mer (SNSM) cet été, en revanche la station permanente de la SNSM locale poursuivra son œuvre de prévention et d'intervention. De plus, la mairie à embaucher deux cavaliers pour prévenir de la sécurité des promeneurs en baie à marée montante (hors morte-eau).

Baie de Somme : A cheval pour la sécurité des promeneurs en baie

La municipalité Crotelloise met en place un nouveau service de sécurité en baie de Somme...

JOURNAL D'ABBEVILLE Publié le 27 Avr 18 à 19:31

On a souvent dit que la marée montait en **baie de Somme** à la vitesse d'un cheval au galop... Ceux qui ont déjà assisté au passage du flot, même en tant que simple spectateur, confirmeront cette vélocité à la fois spectaculaire mais aussi particulièrement dangereuse.



Alexandra le Glaz et Pascal Fricker, sillonnent l'estran du **Crotoy** avec Chanel et Quental (©Johann Rauch / Journal d'Abbeville)

Chaque année, ce sont de milliers de promeneurs qui s'aventurent en baie le plus souvent à marée basse, comme on aime à déambuler dans un sentier sablonneux et tranquille. Et dans de très nombreux cas, les mêmes promeneurs ne se sont guère préoccupés des prévisions atmosphériques et surtout des horaires de marées.

C'est pourquoi, les membres bénévoles de la station permanente de la **Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)** se mobilisent pour « faire le flot ». Autrement dit : partir en baie à la rencontre des promeneurs les moins avertis, et s'assurer qu'ils rebroussement chemin assez tôt pour que la marée montante ne les encercle pas.

Une mission indispensable, qui était aussi les rotations de sécurité menées par l'hélicoptère du **CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage)**.

Parer à l'absence des sauveteurs saisonniers

Cependant, pour parer à l'absence de sauveteurs saisonniers de la SNSM saisonniers cette année,

la mairie vient d'embaucher deux cavaliers pour assurer cette mission tous les jours jusque fin septembre.

Alexandra le Glaz et Pascal Fricker sont donc chargés de sillonné l'estran, avec leur monture respective : Chanel une jument hispano-arabe et Quental un cheval de selle français.

Alexandra est aussi à la tête d'une petite entreprise de balades en calèche sur **Fort-Mahon Plage**, tandis que Pascal est un retraité de la métallurgie. Cavalier depuis une cinquantaine d'année, ce résident de **Friville-Escarbotin** est aussi un assidu compétiteur équestre.

C'est un moyen d'intervention rapide et qui est aussi très efficace auprès du public

Equipés de radio VHF les deux cavaliers sont en lien avec les secours ou la police municipale en cas de besoin.

Pour autant, ce service demeure avant tout un moyen de prévention, *« il s'agit d'éviter au plus les dangers de la baie aux visiteurs et même à certains locaux d'ailleurs »* explique Jean Devismes, adjoint au maire, *« cela fait bien longtemps que j'espérais mettre en place ce service, je suis vraiment content de le voir aboutir aujourd'hui. C'est un moyen d'intervention rapide et qui est aussi très efficace auprès du public ».*